

## Le Bureau

### Président

Martin Malvy, président du conseil régional de Midi-Pyrénées, maire adjoint de Figeac

### Vice-président

Jean Rouger, maire de Saintes

### Vice-président

Alain Juppé, maire de Bordeaux, représenté par Dominique Ducassou, adjoint au maire chargé de la culture et de la protection du patrimoine

### Trésorier

Yves Dauge, sénateur, adjoint au maire de Chinon

### Trésorier adjoint

Gérard Duclos, maire de Lectoure

### Secrétaire

Jean Grenet, député, maire de Bayonne, représenté par Jean-René Etchegaray, premier adjoint culture et patrimoine

### Secrétaire adjoint

Dominique Gros, maire de Metz, représenté par Antoine Fonte, adjoint à la culture

- Hervé Schiavetti, maire d'Arles, représenté par Christian Mourisard, adjoint au maire
- Jean-Louis Fousseret, maire de Besançon, représenté par Jean-Pierre Govignaux, conseiller municipal
- Jean-Pierre Gorges, député, maire de Chartres, représenté par Patrick Géroudet, adjoint au maire en charge de la promotion et du rayonnement de la ville
- Maxime Bono, député, maire de La Rochelle, représenté par Sabrina Laconi, adjointe au patrimoine
- Didier Loiseau, maire de Langres
- Antoine Lefevre, sénateur, maire de Laon
- Martine Aubry, maire de Lille représentée par Dominique Plancke, conseiller municipal de Lille
- Jean-Jacques Descamps, maire de Loches
- Jean-Marc Ayraut, député, maire de Nantes, représenté par Stéphane Junique, adjoint au patrimoine et à l'archéologie
- Philippe Guyenot, maire de Semur-en-Auxois, représenté par Clotilde De Pas, adjointe à l'urbanisme



## L'équipe professionnelle

### Directrice

Marylise Ortiz

mobile : +33 (0)6 87 10 26 39

m.ortiz@an-patrimoine.org

### Chargés de mission

• Julie Auguste

j.auguste@an-patrimoine.org

• Jean-Michel Galley

mobile : +33 (0)6 88 69 34 68

jm.galley@an-patrimoine.org

• Alice Guiet

service@an-patrimoine.org

• Muriel Perrin

mobile : +33 (0)6 74 18 61 99

m.perrin@an-patrimoine.org

### Secrétaire

Marie-Laure Salabert

service@an-patrimoine.org

tél. / fax : +33 (0)5 59 59 56 31

tél : +33 (0)5 59 59 11 14

### Gestion comptable

Via patrimoine - Mira Noiret

tél : 05 45 38 71 95

fax : 05 45 38 90 82

mnoiret.anvpah.vssp@free.fr

### Siège social

42 bd Raspail

75007 Paris, France

Adresse opérationnelle :

ANVPAH & VSSP

Château Neuf - Place Paul Bert

64 100 Bayonne - France

www.an-patrimoine.org

association nationale  
villes et pays d'art et d'histoire  
villes à secteurs sauvegardés et protégés

### Légende

#### • VPAH

Villes et Pays d'art et d'histoire

#### • VSS

Villes à secteurs sauvegardés

#### • ZPPAUP

Zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager

#### • VPAH + VSS

#### • VPAH + ZPPAUP

#### • VSS + ZPPAUP

#### • VPAH + VSS + ZPPAUP

#### • VPAH en cours : \*

#### • Département Saône et Loire : ~

### En Outre-mer

#### • Basse-Terre / Guadeloupe

#### • Pointe-à-Pitre / Guadeloupe

#### • Saint-Pierre de la Martinique

#### • Saint-Pierre et Saint-Louis de la Réunion

Crédits photographiques : dans le sens de la lecture, en partant du haut. Couverture : Chalon, Julien Piffaut © Ville de Chalon - Metz, Christian Legay © Ville de Metz - Grenoble © Ville de Grenoble - Dole © Henri Bertrand - Mali [Ségou] © ANVPAH & VSSP - Figeac © Ville de Figeac. Page 1 : Bordeaux © Ville de Bordeaux - Narbonne © Ville de Narbonne - Metz, Christian Legay © Ville de Metz - Saint-Etienne, Yannick Vey © Ville de Saint-Etienne - Ancienne république yougoslave de Macédoine [Skopje] © ANVPAH & VSSP. Page 3 : Saint-Flour © Communauté de communes de Saint-Flour - Bastia © ANVPAH & VSSP. Page 4 : Mali [Ségou] © ANVPAH & VSSP - Bulgarie [Dolen] © ANVPAH & VSSP. Page 5 : Bayonne © Ville de Bayonne. Graphisme : Céline Collaud. Impression : Graphie Pyrénées.

## ■ Un réseau qui couvre tout le territoire

### Villes et Pays d'art et d'histoire

146 villes et pays ont signé une convention avec le ministère de la Culture et de la Communication, pour développer une démarche de connaissance approfondie de leur territoire, de mise en valeur de leur patrimoine et de sensibilisation des publics (habitants, public jeune, touristes).

Elles ont recours à un personnel qualifié :

animateur de l'architecture et du patrimoine, guides conférenciers.

### Villes à secteur sauvegardé

100 villes en France sont dotées de secteurs sauvegardés. Créé en 1962 par André Malraux pour protéger les centres historiques tout en permettant leur évolution, et fondé sur la connaissance historique, urbaine, architecturale, économique et sociale, le secteur sauvegardé fixe les conditions de conservation, de protection, de transformation, d'évolution des immeubles et des espaces.

### Zones de protection du patrimoine architectural urbain et paysager

Depuis la loi de décentralisation, initiée en 1983, près de 600 territoires ont adopté cet outil de protection du patrimoine. Mené conjointement par l'État et la collectivité, il permet de mettre en place des règles adaptées en matière d'architecture, de paysage, en réfléchissant aux protections, matériaux, volumétrie, implantation des constructions et en déterminant les espaces constructibles.

### ADHÉSION, vous pouvez adhérer si :

- vous êtes labellisé Ville ou Pays d'art et d'histoire
- votre ville est dotée d'un secteur sauvegardé ou d'une ZPPAUP
- votre ZPPAUP ou votre dossier VPAH est en cours d'élaboration

Modalités sur : [www.an-patrimoine.org](http://www.an-patrimoine.org)



association nationale  
villes et pays d'art et d'histoire  
villes à secteurs sauvegardés et protégés



2010



## Association nationale

des Villes et Pays d'art et d'histoire et des Villes à secteurs sauvegardés et protégés



Les nombreux défis qu'elles ont à relever font des collectivités un terrain privilégié de l'innovation sociale et politique, pour mettre en œuvre des projets planifiés et ambitieux pour le cadre de vie.

Au travers de ses membres, l'ANVPAH & VSSP mobilise un réseau de compétences en matière de restauration, réglementation, formation des professionnels, recherches, sensibilisation des publics.

L'ANVPAH & VSSP travaille avec différents ministères, le Sénat et l'Assemblée nationale, pour faire évoluer le cadre législatif, juridique et financier de la protection et de la valorisation du patrimoine, de l'architecture et de l'urbanisme.

Ainsi, l'ANVPAH & VSSP a pour objectifs, au niveau national et international, de :

- mettre en réseau les compétences de tous les acteurs du patrimoine, élus et techniciens et favoriser les coopérations,
- développer la connaissance mutuelle et les échanges entre les villes et territoires,
- contribuer à la définition d'une économie d'ensemble de la ville ou du territoire et du patrimoine,
- participer à l'évolution du cadre législatif, des outils de la protection et de la valorisation du patrimoine,
- accompagner villes et territoires dans la mise en œuvre de leur politique patrimonial
- mobiliser les acteurs, élus et techniciens autour de la conservation, de la restauration et de la mise en valeur du patrimoine, notamment en structurant le dialogue avec les instances nationales et en assurant une veille sur l'actualité du patrimoine.

## Les grands chantiers

Fortes des compétences et savoir-faire de son réseau, s'appuyant sur des techniciens et des élus ainsi que sur des partenaires et des experts, l'ANVPAH & VSSP travaille au niveau national et international sur les grands chantiers suivants :

■ **La fiscalité, la décentralisation, la gestion du patrimoine** : l'ANVPAH & VSSP accompagne les nouvelles distributions de responsabilité et participe à l'adaptation du droit et de la fiscalité du patrimoine pour permettre aux collectivités de développer des politiques patrimoniales de reconquête des quartiers anciens protégés.

■ **Les centres anciens modèles de villes durables** : l'ANVPAH & VSSP anime une plateforme d'échanges pour développer des programmes adaptés aux problématiques énergétiques permettant la préservation du bâti ancien tout en assurant une réelle qualité de vie, une mixité sociale et une mobilité satisfaisante.

■ **Patrimoine et qualité résidentielle** : l'ANVPAH & VSSP favorise les échanges et les opérations pilotes sur le logement, la mixité sociale et des fonctions en centre ancien, l'évolution du cadre de vie.

■ **Le patrimoine au cœur du projet global des territoires** : l'ANVPAH & VSSP propose une réflexion prospective sur les politiques culturelles et patrimoniales, qui doivent être des leviers de développement social et économique pour les territoires.

■ **La reconversion du patrimoine industriel et militaire** : l'ANVPAH & VSSP accompagne les projets de reconversion et réfléchit avec les ministères et les partenaires concernés à l'étude et à la valorisation de ce patrimoine.

■ **Patrimoine et tourisme culturel** : l'ANVPAH & VSSP œuvre à une meilleure synergie des stratégies des politiques touristiques et patrimoniales.

■ **Les outils, les acteurs de la médiation du patrimoine** : l'ANVPAH & VSSP participe à la réflexion sur l'évolution des métiers du patrimoine et des outils de médiation.

## Les espaces d'échanges

L'ANVPAH & VSSP favorise les échanges d'expériences et propose :

■ **Des commissions et ateliers thématiques** rassemblant élus et techniciens des collectivités, représentants des ministères et structures nationales, experts, professionnels du patrimoine. Ces groupes mettent en œuvre un programme d'actions et peuvent émettre des propositions auprès des ministères.

■ **Des journées de réflexion, des formations et des séminaires techniques ouverts à tous** :  
• la restauration du patrimoine architectural et urbain  
• les métiers du patrimoine  
• la qualification des entreprises  
• l'élaboration des documents d'urbanisme  
• l'essor du tourisme culturel  
• l'interprétation du patrimoine et la sensibilisation des publics  
• la coopération internationale  
• la réglementation.

■ **Des expertises et visites**, menées auprès des membres qui en font la demande. Ce travail d'analyse et d'accompagnement peut consister en un simple diagnostic ou en une étude plus approfondie.

■ **Des outils d'informations et de diffusion** : éditions thématiques, ouvrages méthodologiques et techniques, plaquettes de communication sur le réseau...



• Avec les Éditions Gallimard, l'ANVPAH & VSSP a réalisé le guide "Les patrimoines de France" qui présente et fait connaître les différentes politiques de protection et les actions menées par les collectivités.  
• Le site internet : [www.an-patrimoine.org](http://www.an-patrimoine.org), mis à jour régulièrement, offre des comptes-rendus des formations, des documents thématiques sur la protection, la conservation et la valorisation du patrimoine. Il constitue également une vitrine pour la mise en valeur du patrimoine des collectivités adhérentes.



## Un large partenariat

Depuis sa création, l'ANVPAH & VSSP renforce et élargit ses partenariats. Le patrimoine se trouve ainsi au cœur d'une action associant un grand nombre d'acteurs publics et privés, issus aussi bien du développement culturel, économique que social.

■ Propriétaire du label "Ville et Pays d'art et d'histoire" et instructeur des études des secteurs sauvegardés, le ministère de la Culture et de la Communication est un partenaire fort de l'ANVPAH & VSSP. Depuis 2005, dans le cadre d'une convention de partenariat sont développés les objectifs suivants, directement avec la direction de l'Architecture et du Patrimoine et en relation avec les Directions régionales des affaires culturelles et les services départementaux de l'Architecture et du Patrimoine :  
• améliorer les dispositifs de sauvegarde, de protection et de mise en valeur,  
• enrichir et élargir les démarches de valorisation de l'architecture et du patrimoine sur le territoire,  
• contribuer à l'évolution et à la valorisation des métiers de la connaissance, de la création, de la sauvegarde, de la restauration et de la médiation de l'architecture et du patrimoine ainsi que des savoir-faire,  
• soutenir et développer la mise en réseau entre les Villes et Pays d'art et d'histoire et les Villes à secteurs sauvegardés, et protégés,  
• élargir les politiques de communication, de diffusion et de promotion de l'architecture et du patrimoine,  
• développer l'action internationale dans les domaines de l'architecture et du patrimoine et des savoir-faire.

■ Interlocuteur des pouvoirs publics, l'ANVPAH & VSSP crée les conditions du rapprochement des politiques du patrimoine, de l'architecture et de l'urbanisme en s'associant au ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de la Mer pour faire évoluer les cadres réglementaires et mettre en place des formations pour les personnels.

■ Avec la Caisse des dépôts, l'ANVPAH & VSSP a constitué des ateliers et journées d'études sur :  
• le renouvellement urbain et la qualité résidentielle dans les quartiers anciens,  
• la sensibilisation au développement durable, à la mixité sociale et à l'investissement locatif. Avec toute la chaîne des acteurs, l'ANVPAH & VSSP cherche à élaborer une méthode qui concilie sécurité, développement durable, performance énergétique, salubrité et patrimoine pour accompagner les collectivités face aux enjeux contemporains. Ces travaux associent tous les partenaires concernés par ces problématiques : ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de la Mer, l'Agence nationale pour la rénovation urbaine, l'Agence nationale de l'habitat, les CAUE, les professionnels du bâti, l'Association nationale des architectes des bâtiments de France...



■ Les perspectives de collaboration sont aujourd'hui dirigées vers un partenariat direct avec les Régions au premier rang desquelles la Région Midi-Pyrénées, qui, avec l'ANVPAH & VSSP, développe dans le cadre de la mise en place d'une politique patrimoniale novatrice à l'échelle de son territoire, les axes suivants :  
• renforcer la politique patrimoniale dans le secteur de la protection et de la valorisation des centres anciens,  
• sensibiliser les villes sur des thèmes de préoccupation communs, tels que patrimoine et développement durable,  
• renforcer et mettre en réseau des VPAH et des secteurs sauvegardés,  
• échanger sur les différentes expériences réalisées entre les collectivités (communes, départements, régions).

■ Dans le cadre de la coopération internationale, le ministère des Affaires étrangères et Européennes apporte un soutien continu à l'ANVPAH & VSSP. Échanges, formations, rencontres, programmes européens sont également réalisés en partenariat avec la convention France-UNESCO, Cités Unies France, Relais culture Europe, les ambassades et les villes et ministères des pays partenaires.

■ Dans le cadre de ses missions et travaux, l'ANVPAH & VSSP ouvre des partenariats avec le ministère de la Défense, la Direction du Tourisme, la Fédération des Parcs naturels régionaux, Icomos, plusieurs universités et écoles d'architecture et du paysage, École de Chaillot, les Journées juridiques du Patrimoine...

■ Ces actions sont menées avec tous les élus du réseau, relayés en permanence par nos parlementaires à l'Assemblée nationale et au Sénat, ainsi qu'avec l'aide technique de l'Association des petites villes de France.



## La coopération internationale

L'ANVPAH et VSSP propose aux collectivités territoriales de créer ou renforcer des partenariats avec des villes des pays d'Europe de l'Est, mais également au Mali et en Inde, et d'intégrer des programmes trans-nationaux, sur les problématiques liées au patrimoine comme outil de développement.

Elle participe au niveau européen à la mise en place d'un réseau de villes et territoires soucieux de renforcer leur identité et de se développer en s'appuyant sur la diversité de leurs patrimoines dans une démarche de qualité. Ainsi elle travaille sur la gouvernance urbaine, la restauration du patrimoine architectural et urbain, la revitalisation de métiers, l'essor du tourisme culturel, la création de maisons du patrimoine, la sensibilisation des publics, l'échange de méthodes et de pratiques.

L'ANVPAH & VSSP a pour mission de :

- accompagner les collectivités et développer les coopérations décentralisées sur le thème du patrimoine,
- mettre en réseau les collectivités, pour qu'elles ne soient pas isolées dans leur démarche, et qu'elles travaillent en complémentarité,
- organiser des rencontres et des formations,
- développer des échanges entre tous les niveaux de gouvernance,
- proposer des expertises et des diagnostics, monter des projets pour la revitalisation socio-économique des territoires à partir du patrimoine,
- échanger avec des réseaux nationaux de villes.

Le site internet international : [www.an-patrimoine-echange.org](http://www.an-patrimoine-echange.org)

